



ENSEMBLE POUR LA RETRAITE À 60 ANS EN GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE LE 19 JANVIER



RENNES – 11 heures – Esplanade Charles de Gaulle

En 1982, l'âge de la retraite était fixé à 60 ans pour 37,5 ans de cotisation (5 ans plus tôt pour les catégories actives). Depuis les premières contre-réformes de 1993, on est passé à 40 ans de cotisation et un allongement progressif vers 43 ans (réforme Touraine) avec un départ à 62 ans minimum...

À chaque fois, ces régressions sociales nous ont été présentées comme absolument nécessaires afin de *sauver* définitivement le système de retraite... Aujourd'hui, on nous ressort les mêmes arguments fallacieux pour imposer un report de l'âge de départ à 64 ou 65 ans et/ou un allongement de la durée de cotisation.

Les mêmes recettes provoquent les mêmes dégâts : destruction du système des retraites, appauvrissement des retraité-es, précarité du marché de l'emploi...

CE QUE LE GOUVERNEMENT VEUT NOUS FAIRE CROIRE...



« IL FAUT ALLONGER LE TEMPS DE TRAVAIL POUR SAUVER LE SYSTÈME, POUR QU'IL N'Y AIT PAS DE DÉFICIT, POUR FAIRE COMME NOS VOISIN EUROPÉENS, PARCE QU'ON VIT PLUS LONGTEMPS, POUR AMÉLIORER LES PETITES RETRAITES, POUR AMÉLIORER LES RETRAITES DES FEMMES... »



Notre système de retraite n'est pas en péril. Selon le dernier rapport du COR, le prétendu déficit est très faible comparé au budget des retraites et peut se combler très facilement. Par contre, **les pistes avancées détérioreraient un système déjà défavorable aux salarié-es et retraité-es.**

Pour mémoire, l'âge d'annulation de la décote est déjà à 67 ans (commechez la plupart de nos voisins européens), l'espérance de vie en bonne santé n'augmente pas, le minimum contributif (MiCo) à 1200€ n'est pas la panacée et n'a pas été amélioré depuis 2003, la situation pour les femmes retraitées serait encore détériorée...

UN DANGER POUR LES FEMMES

La pension moyenne actuelle perçue par les femmes est inférieure de près de 40 % à celle des hommes. En vieillissant, on augmente le risque d'être au chômage, en arrêt maladie, en invalidité, en précarité... Et les femmes séniors sont plus souvent dans ces situations que les hommes séniors. **Inégalités qui se creuseraient avec un nouveau report de l'âge de départ à la retraite.**

LA RÉFORME 2023 SERAIT PLUS DURE QUE CELLE DE 2000...

Un MiCo (n'est pas une aide sociale contrairement au minimum retraite) à 85% du SMIC était déjà prévu lors de la réforme 2003 mais jamais appliqué... **85% du SMIC ? C'est quelques euros au-dessus du seuil de pauvreté.** Une misère. De plus, son accès est restrictif (basé sur une carrière complète) et ne devrait pas concerner les actuel-les retraité-es.

RETRAITE MINIMALE À 1200€ ?



D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES

UNE RETRAITE À TAUX PLEIN À 60 ANS MAXI OU 37,5 ANS DE COTISATION

COMMENT LA FINANCER ?

- AUGMENTER LES SALAIRES
- ALIGNER LA RÉMUNÉRATION DES FEMMES SUR CELLE DES HOMMES
- METTRE FIN AUX EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES
- DÉVELOPPER L'EMPLOI STABLE ET QUALIFIÉ
- TAXER LES PROFITS

REVENDIQUONS

SALAIRES, LE GRAND DÉCLASSEMENT

Alors que le candidat Macron avait promis 10% d'augmentation pour tous les personnels de l'Éducation nationale en janvier 2023, le président s'est une nouvelle fois renié. Pire, son ministre de l'EN affirme que cette promesse n'a jamais existé. Il rappelle également que ces **10% seraient une moyenne, versée aux seuls enseignant-es, CPE et Psy-EN en première partie de carrière et incluant les mesures précédentes** (Grenelle et augmentation indiciaire de 3,5%). Donc rien d'automatique pour les secondes parties de carrière ni les personnels ATSS et les précaires (AESH, AEd...).

REFUSER D'AUGMENTER IMMÉDIATEMENT ET SIGNIFICATIVEMENT LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION C'EST REFUSER DE RECONNAÎTRE LEUR PROFESSIONNALISME ET L'UTILITÉ DE LEURS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

POURQUOI C'EST UNE URGENCE ET UNE PRIORITÉ D'AUGMENTER LES SALAIRES ?

- Parce que depuis des dizaines d'années, les **salaires des fonctionnaires se sont effondrés** et que l'inflation galopante connue depuis des mois (quasi 10%) accentue ce décrochage salarial. Pour rattraper les pertes depuis 2010, le point d'indice devrait être à 5,52 € et non à 4,85€ comme actuellement.
- Parce que le **SMIC rattrape tout le monde...** En 2000, les catégories C étaient recrutées à 3% au-dessus du SMIC alors qu'aujourd'hui elles sont à ce niveau jusqu'au 7 premiers échelons du 1er grade, les catégories B recrutées à 14 % au-dessus du SMIC alors qu'aujourd'hui les 2 premiers échelons sont abaissés à son niveau et les catégories A recrutées à 37 % au-dessus du SMIC contre 11% aujourd'hui.
- Parce que les enseignant-es sont parmi les **moins payé-es de l'OCDE** avec des salaires inférieurs à la moyenne des fonctionnaires de l'État de catégorie A.
- Parce que la rémunération indemnitaire vendue par les gouvernants crée des **inégalités femmes-hommes**, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré.
- Parce que **les questions de retraites et de salaires sont liées**. Une part de nos salaires (appelée salaire socialisé) permet de financer (par cotisations) tout ce qui a trait aux besoins sociaux : sécurité sociale, chômage ou retraites... **Augmenter les salaires c'est augmenter ces cotisations et préserver indiscutablement notre système de retraites et de protection sociale.**



STOP AUX CONTRE-VÉRITÉS

NON, contrairement aux dires rabâchés par nos gouvernants, la France ne doit pas travailler plus et plus longtemps pour éviter le déclassement. Pour rappel, l'OCDE indique que la France a la productivité et l'efficacité de travail parmi les plus élevées d'Europe (avec l'Angleterre et l'Espagne).
Donc, **NON**, les personnels de l'EN n'ont pas besoin de « travailler plus pour gagner plus » ni de contreparties pour justifier leurs augmentations de salaires.

REVENDIQUONS

POUR TOUS LES PERSONNELS, SANS CONDITION NI CONTREPARTIE...

- Augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net
- SMIC à 2000 € brut
- Dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures
- Indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes
- Revalorisation conséquente et immédiate des pensions

CGT et UGICT-CGT

8 place de Torigné – 35200 RENNES

Téléphones : 06 31 67 12 67 – 06 31 67 96 04

Courriels : cgt@rennesmetropole.fr /
ugict-cgt@rennesmetropole.fr

la cgt
Territoriaux
RENNES 35

la cgt UGICT
INGÉS
CADRES
TECHS
La référence syndicale